

Note de présentation
INTERVENTION D'AGIRabcd
POUR UNE AIDE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTES

Maj 02/01/2010

LE CONTEXTE :

AGIRabcd est un pôle ressources qui intervient en dehors du champ des « professionnels »

- AGIRabcd réuni des compétences multiples dues à l'origine très diverses de ses adhérents – industrie – agriculture - administration – enseignement – Banque - social – dans des domaines comme la comptabilité, la commercialisation, l'audit, la qualité, la logistique, l'installation d'outils, la maintenance
- AGIRabcd est composé de retraités qui ont une expérience professionnelle, certains adhérents sont souvent d'anciens décideurs dans le cadre d'une entreprise, ont une maturité certaine, du recul et n'ont aucun intérêt personnel dans leurs interventions car bénévoles
- AGIRabcd par ses bénévoles peut permettre la réalisation d'actions que ne peuvent plus entreprendre les Institutionnels (chambres consulaires – régimes sociaux – pouvoirs publics) et que ne veulent pas entreprendre des cabinets spécialisés pour des raisons de stratégie ou de manque d'intérêt commercial.
- AGIRabcd respecte une CHARTE qui lui interdit toute intervention susceptible d'être assurée par un professionnel.

Les ENTREPRISES en difficultés ne font pas recette.

- Les raisons pour lesquelles les entreprises peuvent être en difficulté sont multiples : économiques, mauvaise gestion, problèmes de santé du chef d'entreprise, etc... Cette situation peut générer :
 - o des problèmes de trésorerie,
 - o le non paiement des prestataires de l'entreprise (fournisseurs, comptables ...),
 - o l'absence ou le retard de déclarations avec les conséquences connues : taxation d'office, pénalités ... etc,
 - o l'absence de crédit auprès des banques, des fournisseurs,
 - o du stress pour le chef d'entreprise, des problèmes de santé et/ou familiaux
- les entreprises en difficultés, par nature, n'intéressent que peu de monde. L'absence de crédibilité économique, de revenus éloignent (sauf exception) de l'entreprise les professionnels qui pourraient intervenir (comptables, centre de gestion, consultants ...). Seules quelques institutions interviennent sur ce créneau : Chambres Consulaires – Organisations professionnelles – associations (EGEE - ECTI ...) mais leur manque de moyens limite leur action

AIDER les entreprises en difficultés est un objectif d'AGIRabcd

- Compléter l'action des Institutionnels (sans remplacer les professionnels) permet notamment :
 - o de pallier le manque de moyens (humains et financiers) des chambres de Métiers –

- de compléter l'action d'autres acteurs publics ; la prise en charge des cotisations par le RSI aident considérablement l'entreprise mais ne garantit pas son redressement et encore moins sa pérennité.
- Aider les entreprises à redresser leur situation, à se stabiliser, prévenir les difficultés contribue non seulement au développement économique (maintien de l'activité, garantie des créances ...) mais fournit un revenu à la famille et lui évite d'être assistée.
- Apporter une aide technique, une expérience constitue aussi un soutien moral au chef d'entreprise dans des périodes difficiles

INTERVENTION d'AGIRabcd :

○ **1) - AGIRabcd réalise un AUDIT**

- Fait un « état des lieux » de l'entreprise (patrimonial, commercial et social), sur site et avec le chef d'entreprise
 - Fait une étude des perspectives de l'entreprise (compte d'exploitation prévisionnel à moyen terme – financement)
 - Détermine les besoins de l'entreprise et les compétences nécessaires –
 - Planifie les actions à entreprendre
- Tous ces éléments donnent lieu à la rédaction d'un rapport remis au partenaire et au chef d'entreprise.

○ **2) - AGIR réalise ensuite une Mission de Suivi des recommandations :**

Conformément aux recommandations mentionnées dans le rapport d'audit, les partenaires peuvent décider ensuite d'une mission de suivi auprès de l'entreprise. Cette mission peut concerner les domaines suivants :

- Le Conseil en comptabilité (conseil à la tenue des comptes et à l'établissement des déclarations)
 - L'aide à la recherche de financement (rencontre avec les banques) – Plan de trésorerie et de financement
 - L'Aide à la gestion, à l'organisation et au pilotage de projets
 - L'Aide aux démarches administratives (URSSAF – RSI – impôts - assurances)
 - Conseil pour la réalisation d'un outil prévisionnel de gestion – détermination d'un prix de revient
 - Le Conseil pour la commercialisation des produits ou la recherche de clientèle (analyse de marchés – prix – concurrence – définir et tester l'offre – concevoir des supports – entraîner à la vente)
 - Le Conseils pour la gestion du personnel
- Les interventions d'AGIRabcd donneront lieu à des rapports périodiques remis au chef d'entreprise et aux Institutions. Ces rapports ont pour objet le suivi des actions menées et l'évolution de la situation de l'entreprise.